



## Aide-mémoire : Contrôle des offres J+S Alpinisme/Excursions à skis par un expert J+S / une experte J+S

Explication du contrôle des offres dans la formation des jeunes dans les sports Alpinisme et Excursions à skis

### 1 Généralités

#### Quelles sont les activités J+S qui doivent être contrôlées ?

Toutes les activités J+S Alpinisme et Excursions à skis (toutes les offres/cours et camps J+S de tous les groupes d'utilisateurs) doivent être contrôlées par un expert / une experte J+S Alpinisme/Excursions à skis avant leur réalisation.

Exception : toutes les activités dirigées par un /une guide de montagne et les activités d'escalade sportive ne doivent pas être contrôlées.

#### Comment se déroule le contrôle des offres ?

Le contrôle des offres a lieu entièrement en dehors de la banque de données J+S (BDNS) : le coach J+S ne peut pas saisir tous les paramètres pertinents des courses dans la BDNS - l'expert J+S ne peut pas consulter les détails d'une offre dans la BDNS.

### 2 Informations pour les coachs J+S Sports de montagne

#### Comment l'offre J+S est-elle saisie dans la BDNS ?

Le coach J+S ouvre une offre dans les sports Alpinisme et/ou Excursions à ski.

|   |                           |                           |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Toutes les activités de ce cours appartenant au sport «Alpinisme» sont-elles dirigées par un guide de montagne avec brevet fédéral? | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non |
|---|---------------------------|---------------------------|

Si la réponse à la question ci-dessus est non, il faut indiquer un/e expert/e pour contrôler le programme.

La sécurité sont définies dans les documents de référence et sont publiés sur le site Internet de J+S.



Si un programme est entièrement accompagné par un guide de montagne et qu'il est répondu par oui à cette question, il n'est pas nécessaire de procéder à un examen d'expert. (Pour les détails, voir l'aide-mémoire : La subvention pour Guide de montagne dans la BDNS)

Club alpin suisse CAS

Monbijoustrasse 61, Case postale, CH-3000 Berne 14  
+41 31 370 18 18, info@sac-cas.ch

### Comment le contrôle des offres est-il organisé ?

Lorsque le coach J+S autorise l'offre, il / elle reçoit une tâche dans sa boîte de réception BDNS indiquant qu'il / elle est responsable de l'organisation du contrôle des offres par un / une expert/e.

#### Ajouter un/e expert/e J+S dans l'offre J+S n° 689207

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Description               | Bonjour,<br><br>Des activités à risque sont planifiées dans le Cours cours 1. Elles doivent être examinées au préalable par un/e expert/e J+S.<br><br>Veuillez ajouter un/e expert/e J+S dans votre offre J+S pour qu'il/elle examine les activités à risque.<br><br>Cordiales salutations,<br>Office fédéral du sport OFSPO<br>Sport des jeunes et des adultes |
| Initiant                  | OFSPO, Jeunesse+Sport/esa   |
| Statut de la modification | Ouvert  |
| Statut lu                 | Lu  |
| Reçu le                   | 13.04.2023, 08:59   |
| Appartenance              | 689207  |

L'offre est validée par J+S pour la réalisation indépendamment du contrôle par l'expert/e. Il incombe au coach J+S d'envoyer le programme à l'expert/e pour le contrôle en temps voulu avant la réalisation de la première activité.

### Sous quelle forme le coach J+S transmet-il /-elle le programme à l'expert/e qui effectue le contrôle ?

Le programme doit être transmis à l'experte ou l'expert sous forme de tableau (idéalement sous forme de fichier pdf ou Excel, les liens vers des pages web ne sont pas appropriés). La date, la destination de la course, l'itinéraire, la difficulté et les moniteurs / monitrices J+S responsables doivent y figurer. En outre, une liste de tous les moniteurs / monitrices J+S engagés, de leurs reconnaissances J+S et de leurs validités doit être fournie.

### Quelles sont les obligations du coach J+S ?

Il est de la responsabilité du coach J+S de veiller à ce qu'un expert / une experte J+S Alpinisme/Excursions à skis donne son autorisation préalable. Pour ce faire, il faut demander le d'accord d'un expert / d'une experte J+S et lui / la faire parvenir en temps voulu le programme et une liste actualisée des moniteurs / monitrices.

### De quoi faut-il tenir compte en cas de modification du programme ?

Si le sommet / la course est modifiée, il n'est pas nécessaire que l'expert/e procède à un nouvel contrôle, pour autant que le type et la difficulté de la course soient équivalents ou plus faciles que l'activité déjà contrôlée. Si les courses sont plus difficiles qu'initialement autorisées ou si des activités (courses spontanées) sont ajoutées à l'offre J+S, elles doivent être réexaminées par l'experte / l'expert. Le délai doit être clarifié avec l'expert/e.

### 3 Informations pour les experts / expertes J+S responsables du contrôle des offres

#### **Que doit faire l'expert/e J+S lorsqu'il / elle reçoit un mail de la BDNS J+S l'informant qu'un contrôle est nécessaire dans une offre J+S ?**

Le coach J+S concerné doit faire parvenir à l'expert/e J+S les documents nécessaires à l'examen. Si ce n'est pas le cas, l'expert/e est prié/e de se renseigner auprès du coach J+S.

#### **Comment se déroule l'examen ?**

Les différentes sorties sont autorisées, autorisées sous conditions ou non autorisées, en fonction de leur difficulté et selon les moniteurs / monitrices J+S engagés. Dans l'idéal, l'expert/e qui contrôle l'offre connaît les moniteurs / monitrices J+S des sorties communes. Sinon, la consultation de personnes impliquées peut être utile (coach J+S, chef de course, guides de montagne impliqués, etc.)

#### **Quelles conditions peuvent être imposées lors du contrôle ?**

Dans l'idéal, l'examen a lieu en concertation avec le coach J+S. Si nécessaire, le coach peut procéder à des adaptations du programme pendant le processus du contrôle. Si les courses sont autorisées sous conditions, il est par exemple possible de prescrire une reconnaissance préalable, de limiter la taille du groupe, de faire appel à des moniteurs compétents supplémentaires, d'accepter que des participants ayant un très bon niveau, etc.

#### **Comment l'examen est-il documenté ?**

Dans l'idéal, l'autorisation et la fixation d'éventuelles conditions se font par écrit, le plus simplement par e-mail, afin que celles-ci soient proprement documentées. L'autorisation ne doit pas reposer uniquement sur les programmes des sites web, car ceux-ci évoluent de manière dynamique.

#### **Quelles sont les obligations de l'expert/e J+S qui passe l'examen ?**

le contrôle des offres est effectué à titre bénévole. Les expertes et experts J+S Alpinisme/Excursions à skis proches d'un club sont tenus d'examiner son programme et de le soutenir en cas de questions. En contrepartie, il est souhaitable que ces experts puissent accompagner les activités de ces clubs contre rémunération et qu'ils fassent ainsi connaissance avec l'équipe de moniteurs et monitrices.